

## **Mairie de Valsonne**

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 février 2022

Par convocation en date du 29 janvier 2022, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 4 février 2022 à 20H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de C.Duperray pouvoir à M.F. Ducert, P.Vadeboin pouvoir à N.Comby, A.Coupet pouvoir à P.Bourrassaut, M.Grillet pouvoir à G.Dumas, C.Jolly pouvoir à JY.Rosset, C.Dutraive est excusée.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2021 ;
- ✓ Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'Autorisation du Droit des Sols porté par la COR ;
- ✓ Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande porté par la COR pour le sel de déneigement ;
- ✓ Souscription au groupement d'achat d'électricité proposé par le SYDER ;
- ✓ Aménagement de l'aire de loisirs du Beaujolais Vert – Résultat consultation des entreprises ;
- ✓ Points d'actualité des projets ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Fixation de dates des prochaines commissions municipales ;
- ✓ Questions et informations diverses.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2021**

Monsieur le Maire fait une précision sur le sujet évoqué lors du précédent conseil, à savoir l'intégration de la ville de Tarare aux syndicats des eaux. Cette étude a conclu à un avis favorable.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

#### **3. Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'Autorisation du Droit des Sols porté par la COR**

Monsieur le Maire indique que les prix sont les suivants : PC : 225 € ; Permis de démolir : 96 € etc...

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention d'adhésion au service d'Autorisation du Droit des Sols porté par la COR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'Autorisation du Droit des Sols porté par la COR et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

#### **4. Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande porté par la COR pour le sel de déneigement**

Monsieur le Maire propose de reconduire l'adhésion au groupement de commande porté par la COR pour le sel de déneigement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande porté par la COR pour le sel de déneigement et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

#### **5. Souscription au groupement d'achat d'électricité proposé par le SYDER**

Monsieur le Maire souligne que les prix de l'électricité sont et vont augmenter. Néanmoins, l'adhésion au groupement devrait permettre d'obtenir de meilleurs prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, après en avoir délibéré, approuve la souscription au groupement d'achat d'électricité proposé par le SYDER et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

#### **6. Aménagement de l'aire de loisirs du Beaujolais Vert – Résultat consultation des entreprises**

Jean-Yves Rosset fait le point sur les résultats de la consultation des entreprises :

- Lot 1 Gros œuvre : Eiffage pour 164 625,20 € (6 réponses obtenues)
- Lot 2 Jeux : Eiffage pour 36 293,70 € (8 réponses obtenues)
- Lot 3 Espaces verts : Eiffage pour 19 808,20 € (5 réponses obtenues)
- Lot 4 Carrelage : Laurent pour 12 500,56 € (3 réponses obtenues)
- Lot 5 Charpente : Brun Frères pour 24 191,50 € (2 réponses obtenues)
- Lot 6 Plâtrerie : Laurent pour 5 868,60 € (Aucune réponse Laurent a accepté le lot)
- Lot 7 Electricité - plomberie : Rochon Hubert pour 3 323, 00 € (1 réponse obtenue)

TOTAL : 266 610 € HT

## 7. Point d'actualité des projets

- ✓ Monsieur le Maire fait le point sur le centre de loisirs  
Réunion le 1<sup>er</sup> février 2022 avec les autres maires pour proposer un nouveau plan de financement :  
De début juillet 2021 au 31 décembre 2021 : 30 249 € de solde positif notamment dû à des prévisions de coût surestimés. Les communes ont versé 40 000 € et la CAF 3 500 €. Ces 30 000 € d'excédent permettront de financer les vacances de février et avril (Environ 5 000 €) et les 25 000 € constitueront le fonds de roulement.

Le prévisionnel des effectifs était de 25 enfants par jours à 14 €/jours

Réalisé moyen : 30 enfants

Noël et Toussaint : 40 enfants

L'ouverture le mercredi pas avant la rentrée 2022 et potentiellement à St Clément-sous-Valsonne

Budget prévisionnel de juillet à décembre 2022 : 44 000 €

Recette : 25 000 € (Famille + CAF)

Financement des communes : 19 000 €, soit 6 366 € pour Valsonne pour 2022.

- ✓ Jean-Yves Rosset fait le point sur les autres projets :
  - Mur Gouttenoire : prix de 10 057 € auquel il faudra rajouter 4 612 € pour l'enrobé ;
  - Ex-bibliothèque : les plans sont en cours ;
  - Logement école : salle de bain refaite ;
  - Main courante cimetièrre : devis demandé à l'Atelier petit Pierre ;
  - Parking école : projet pas avancé ;
  - Traversée du village : travaux terminés ; Signalisation des bordures améliorées ;
  - Porte entrée du couloir commerce/appartement : commandée ;
  - Peinture façade boulangerie : devis en attente ;
  - Toit de la chapelle : devis en attente ;
  - Problème récurrent avec la pompe à chaleur de la Maison des associations. Mise en demeure des entreprises réalisée.
- ✓ Autres sujets :
  - Fibre optique : 50% des foyers sont raccordables, le reste suivra progressivement. Tous les opérateurs peuvent souscrire, pas d'exclusivité d'Orange ;
  - Chemin du Mont : problème non réglé avec la famille Chonque ;
  - Terrain de la zone d'activité : reste environ 6000 m<sup>2</sup> constructible. Le prix est de 25€HT le m<sup>2</sup> ;
  - La COR a fait une offre d'achat pour le terrain ex Baurier de 1 hectare.

## 8. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

### Renonciation droit de préemption :

- Maison Passage Colombier ;
- Maison rue des résidences du Plat

### Autorisations d'urbanisme :

- **PC:**
  - JAILLET Gérard, chemin de la Raye, extension d'une maison individuelle en garage (rejet tacite)
  - DUFFEZ Fabien et JURRON Marjorie, route de Dième, construction d'un abri voiture, piscine et d'un abri piscine (rejet tacite)
- **DP:**
  - BOURRAT Martine, chemin des Roues, ravalement de façade (accord le 11/12/2021)
  - DUPERRAY Ludovic, rue du Rollin, création d'une terrasse et d'une cave (accord le 27/11/2021)
  - SOUTRENON Clément et Nelly, 130 chemin des Ecoliers, installation de capteurs solaires (accord le 22/01/2022)
- **PA:**
  - Indivision BARRAS (NOYEL Nadine), Le Plat, division de terrain (accord le 23/12/2021)
  - Commune de Valsonne, chemin de la Raie, aménagement d'une aire de loisirs (accord le 31/01/2022)

## 9. Fixation de dates des prochaines commissions municipales

Conseil municipal : 25 mars 2022 à 20H30

Commission finances : 4 mars 2022 à 20H30

Commission impôt : 18 mars 2022 à 20H30 et adjoints à l'issue

Commission travaux : 8 avril 2022 à 20H30

Commission jeunesse : 14 avril 2022

Election : 10 et 24 avril 2022 Présidentielles et 12 et 19 juin 2022 législatives

## 10. Questions et informations diverses

Un tour de table est organisé.

- ✓ M.F. Ducert fait part que Michel Burnichon lui a rappelé l'existence d'un escalier à la Raye qui empiète sur le domaine public et qui devrait être démoli.

M.F Ducert demande s'il serait possible de mettre des réceptacles de piles usagées comme cela se fait notamment à Amplepuis ;

M.F Ducert évoque de nouveau les déjections canines : remettre des sacs, prévoir emplacement etc... ;

- ✓ Michèle Collin fait le point sur l'école et cantine.  
La gestion a été très compliquée en raison de cas de COVID des ATSEM et des enseignantes.
- ✓ Didier Crouzet fait part que certains parents se sont plaints du délai d'encaissement des chèques de la cantine. Monsieur le Maire indique que les chèques sont déposés régulièrement à la trésorerie mais qu'après la commune ne maîtrise pas les délais qui sont parfois assez longs.

Didier Crouzet signale qu'une voiture vers la Maison des associations restent stationnées alors qu'elle ne roule pas.

Enfin, le principe d'un projet de couverture de la terrasse du bar est validée avec un financement 50/50 par la Mairie et l'exploitant. L'avis de l'ABF sera nécessaire afin de finaliser le projet.

La séance est close à 22H30.

Fait à Valsonne, le 11 février 2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut